



La CIMR enregistre une augmentation de 9,6 % de ses provisions techniques et confirme la pérennité de son régime

Réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, les adhérents de la CIMR ont approuvé les résultats financiers de l'exercice 2023 ainsi que les résultats du Bilan Actuariel qui confirment la pérennité du régime.

- La pérennité du régime de nouveau confirmée ;
- L'excédent d'exploitation de l'exercice, affecté à la réserve de prévoyance, s'élève à 9 189 millions de dirhams ;
- Des provisions techniques à plus de 84 milliards de dirhams en progression de 9,6% ;
- Des produits nets du patrimoine en augmentation de 260,8%.

Casablanca, le 10 juin 2024 - Les adhérents de la CIMR, réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, tenue le jeudi 06 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Hassan BOULAKNADAL, ont approuvé les résultats financiers de l'exercice 2023 ainsi que les résultats du Bilan Actuariel qui confirment la pérennité du régime.

Les provisions techniques s'apprécient de 9,6% à 84 milliards de dirhams en valeur comptable

L'exercice 2023 a enregistré un solde de provisions techniques (réserve de prévoyance plus provision mathématique relative à la capitalisation et aux prestations échues et non payées) de 84 422 millions de dirhams, contre 77 017 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 9,6% par rapport à l'année 2022.

L'excédent d'exploitation ressort à 7 386 millions de dirhams

La CIMR a enregistré un excédent d'exploitation de la période, hors provision mathématique relative à la capitalisation de 7 386 millions de dirhams, par rapport à l'exercice précédent qui enregistrerait un résultat de 4 047 millions de dirhams.

Une progression de 5,11% des actifs cotisants

L'année 2023 a enregistré l'entrée de 11 005 nouveaux adhérents, réparti en 10 463 adhérents individuels, et 542 entreprises adhérente au profit de 5483 affiliés.

Par ailleurs, le nombre des affiliés à la CIMR a évolué de 4,76%, atteignant un effectif global de 750 450, répartis entre actifs cotisants, au nombre de 430 265 et ayants droit, au nombre de 320 185.

Ainsi, le nombre d'actifs cotisants a progressé de 5,11 % par rapport à 2022.

En 2023, le total des personnes ayant bénéficié d'une prestation de la part de la CIMR a atteint un effectif de 203 848.

Un portefeuille estimé à 92 milliards de dirhams en valeur marché

A fin 2023, les produits du nets du patrimoine ont atteint la valeur de 3 847 millions de dirhams contre 1 066 millions de dirhams en 2022, enregistrant une augmentation de 260,8%.

Le portefeuille CIMR est estimé, au 31 décembre 2023 à 91 758 millions de dirhams en valeur de marché.

Pérennité et solidité du régime confirmée

La projection du fonds de prévoyance réalisée dans le cadre du bilan actuariel répond aux deux critères de pérennité fixés par la charte de pilotage. Le fonds est ainsi constamment positif sur la durée de projection et la courbe de projection est ascendante en fin de période de projection.

De même, la CIMR respecte les critères de pérennité fixés par la Loi 64-12 ainsi que par la Circulaire du Président de l'ACAPS du 04 Mars 2019 relative au contrôle des organismes de retraite de droit privé.

Les résultats du bilan actuariel ont été certifiés par le cabinet d'actuariat indépendant Deloitte France Conseil.

Des projets porteurs de valeur ajoutée à l'image d'une caisse moderne et novatrice.

Dans la continuité de sa politique de simplification des procédures, et d'amélioration de la qualité de ses services, la CIMR a mis en place une mesure significative visant à alléger les démarches administratives de ses retraités marocains résidents et dont la pension est servie, au Maroc.

En effet, l'attestation de vie auparavant exigée périodiquement n'est plus requise pour le versement des pensions de retraite. Qu'elle soit trimestrielle ou annuelle, la preuve de vie à travers l'activation de la carte Rahati auprès des agences bancaires, ou via la reconnaissance faciale par le biais de l'application mobile CIMR Dialcom a été supprimée, laissant place à un processus de contrôle de vie qui reposera dorénavant sur l'échange de données avec des administrations et institutions partenaires.

Cette décision s'inscrit dans une série d'initiatives visant à moderniser et à rationaliser les prestations offertes par la CIMR à ses retraités pour les rendre plus efficaces et accessibles.

Sur cette même lancée, de digitalisation et de modernisation de ses processus, un nouveau système d'authentification à l'application mobile MyCIMR a été instauré. Ce dernier permet un accès à l'application avec la Carte d'Identité Nationale à travers la plateforme Mon e-ID de la Direction Générale de Sûreté Nationale. Un dispositif qui représente une avancée significative en matière de sécurité et d'accessibilité, et qui traduit la volonté constante de la CIMR d'innover tout en respectant les normes les plus strictes en matière de sécurité des données et de protection de la vie privée.

Rappelons que l'application mobile MyCIMR, est une plateforme destinée à améliorer la communication avec les affiliés de la caisse, leur permettant de consulter leur compte personnel et de gérer à distance leurs opérations.

Une démarche collective, pour un avenir responsable

En 2023, la CIMR a également donné le coup d'envoi au lancement des travaux d'initiation et de mise en place d'une politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Une démarche essentielle qui engage la caisse à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ses activités quotidiennes, qui traduit son engagement envers ses parties prenantes et sa volonté de contribuer positivement à la société et à l'environnement dans lequel elle évolue.

A propos de la CIMR

Créée en 1949, la CIMR est une société mutuelle de retraite qui a pour mission de promouvoir un régime de retraite pérenne, équilibré et solidaire, garantissant aux bénéficiaires une pension équitable dans le cadre d'une gestion efficace et de qualité.

La CIMR est gérée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des adhérents.

En 2023, la CIMR comptait 8335 entreprises adhérentes, 430 265 affiliés actifs cotisants, 320 185 ayants droit et 203 848 retraités. Les contributions se sont, pour leur part, élevées à 10,5 milliards de dirhams, tandis que les pensions servies se sont établies à 6,8 MMDH.